



CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DU CHEVAL LUSITANIEN 2023 RÈGLEMENT DU CONCOURS

Dates : le concours se déroule du **08 au 10 septembre 2023**.

Lieu : **Haras du Roua**, rue Raymond Pasleau 12A, 4280 Hannut, Belgique

Ce concours est réservé aux animaux inscrits dans le Livre Généalogique de la Race Lusitaniennne (Studbook APSL) et aux membres de l'A.B.E.L. en ordre de cotisation ou aux membres d'une association nationale d'éleveurs de chevaux lusitaniens reconnue par l'APSL.

Chaque candidat représentera également son pays.

Pour le concours de Modèles et Allures la nationalité est celle du propriétaire.

Pour les épreuves de Dressage et d'Equitation de Travail, la nationalité est celle du cavalier.

INSCRIPTIONS ET CONDITIONS D'ADMISSION

Chaque association nationale est responsable de la sélection de ses participants nationaux en respectant le Règlement Général ainsi que chaque règlement propre à chaque discipline.

- Pour les épreuves de Modèles et Allures, ils devront se reporter au règlement « Modèles et Allures du Championnat 2023 » ci-après.

- Pour les épreuves d'Equitation de Travail, ils devront se reporter au Règlement de la World Association for Working Equitation consultable sur le site de la WAVE (<http://wawe-official.com>), excepté l'épreuve de tri du bétail qui n'aura pas lieu.

Ne pourront être inscrits ou participer au sein d'une même épreuve plus de deux produits d'un même propriétaire.

Les inscriptions doivent être effectuées, impérativement **au plus tard le 27 août 2023 à minuit**, via le site internet de l'ABEL <https://www.abel-lusitano.be>.

Les frais d'inscriptions au concours ainsi que les réservations de boxes doivent impérativement être payés avant le début du concours via le site internet de l'ABEL <https://www.abel-lusitano.be>.

En cas de non-participation, le paiement restera dû, même pour les boxes, excepté sur présentation d'un certificat vétérinaire.

Le brassard avec le numéro de participation sera remis contre le paiement d'une caution de 5 euros si les conditions énumérées au présent règlement sont respectées et si toutes les factures dues à l'ABEL ont été acquittées.

Les animaux engagés doivent être présentés au Jury, à l'endroit fixé à cet effet sur le site et selon le planning affiché.

Les animaux qui n'auront pas de numéro de participation (brassard) ne pourront pas entrer en piste ni participer aux épreuves.

NORMES SANITAIRES

Tous les animaux inscrits devront être identifiés conformément à la législation en vigueur. Chaque cheval devra disposer d'un passeport validé par l'association nationale, de modèle européen et être identifié par un microchip (transpondeur électronique) répondant aux normes européennes.

Tous les animaux engagés devront respecter les normes sanitaires et d'hygiène suivantes :

a) Vaccination contre la grippe équine (influenza) : la vaccination est obligatoire. Pour être considéré comme vacciné contre la grippe équine, tout cheval doit avoir fait l'objet :

- d'une primo-vaccination constituée de 2 injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps de 21 jours au moins et de 92 jours au plus

- de rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre 2 injections n'excède pas 12 mois.

b) Vaccination contre le tétanos : la vaccination n'est pas obligatoire mais elle est vivement conseillée puisqu'elle présente une efficacité totale contre une maladie mortelle. Le schéma de base consiste en 2 injections à 1 mois d'intervalle suivies d'un rappel annuel.

c) Absence de signes de maladie, en particulier de nature infectieuse ou contagieuse, conformément aux conditions d'admission au Livre des Reproducteurs.

Le Président du concours se réserve le droit d'exclure sur le champ un animal qui présenterait des signes de maladie confirmés par le vétérinaire présent sur place. L'animal devra quitter le site du concours immédiatement.

d) Vaccination contre la rage pour les chevaux provenant des régions infectées.

ARRIVEE DES CHEVAUX

Les chevaux peuvent arriver à partir du vendredi 08 septembre, les passeports des chevaux devront être déposés au secrétariat général du concours avant le début des épreuves.

INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions se font principalement en ligne via le site internet de l'A.B.E.L.. Les tarifs pour les inscriptions et les boxes y sont également mentionnés.

CONCOURS DE MODELE ET ALLURES RÈGLEMENT

1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1 - Sont admis au Concours les animaux des classes décrites au point 5 ci-dessous et qui obéissent aux conditions suivantes :

- a) Capacité à être présentés en main, à l'arrêt et aux trois allures. Pour les classes qui le nécessitent le cheval doit pouvoir être présenté monté aux trois allures.
- b) Inscription au Livre des Naissances du Livre Généalogique de la Race Lusitanienne.
- c) Les présentateurs ne seront autorisés à entrer en piste qu'en tenue appropriée. Tenue de présentation : portugaise, anglaise ou de présentation (pantalons blancs + chemise blanche). Harnachements et costume du cavalier assortis : costume et harnachements à la portugaise recommandés. Tenue de concours autorisée pour les cavaliers. En cas de tenue non appropriée, l'accès au concours sera refusé. Les chevaux seront toilettés.
- d) Interdiction d'utiliser un aide autre que le présentateur afin de permettre une meilleure évaluation de l'allure et de l'énergie naturelle du cheval. L'aide au présentateur sera fournie le cas échéant par l'organisation.
- e) Les animaux devront être présents deux heures avant le début de leur épreuve et se tenir à disposition du vétérinaire en vue de vérifier l'identification du cheval et le carnet sanitaire.
- f) Tous les animaux devront être identifiés conformément à l'AR du 16 juin 2005 (voir le site Web de l'A.B.E.L. <https://www.abel-lusitano.be/pages/les-services/identification-des-equides>)

2 – Conditions supplémentaires pour les candidats à l'admission au Livre des Reproducteurs :

- a) Être en possession d'un signalement récent et complet datant de moins de six mois (ou confirmation récente par un vétérinaire de l'identification incluse dans le passeport).
- b) Rester à la disposition du jury d'admission pour être toisé à un endroit désigné.
- c) Le cheval doit posséder un microchip.
- d) Pour les mâles, un spermogramme récent (daté de moins de 6 mois) devra être présenté avant le début du Championnat.
- f) Les juments seront uniquement présentées en main, sauf Classe VII.
- g) Prendre connaissance de la dernière version du Règlement du Studbook de la Race Lusitanienne (voir site de l'APSL : <https://www.cavalo-lusitano.com/en/lusitano-horse/stud-book-rules>).

2 – DEROULEMENT DES EPREUVES ET CLASSEMENT

1. Le jugement et le classement des chevaux sera effectué par des juges désignés par l'APSL. Dans les classes où participent des animaux provenant de l'élevage d'un ou plusieurs membres du jury, ce(s) membre(s) sera(ont) remplacé(s) par un ou plusieurs autre(s) juge(s) ou s'abstiendront.

Dans le but d'éviter des confusions devenues trop fréquentes entre les points reçus en Modèle et Allures et ceux attribués lors des admissions comme reproducteur, l'APSL a pris le parti de ne plus avoir recours à un système de points dans le Modèle et Allures.

En principe, les épreuves sont jugées en deux phases :

- Tous les candidats entrent en piste en même temps suivant l'ordre des numéros du programme. Les juges observent les allures et l'ensemble du cheval et effectuent une sélection si nécessaire.
- Ensuite les juges examinent les sélectionnés du point de vue morphologique. Ils donnent un classement qu'ils accompagnent éventuellement d'un commentaire justifiant ce classement. Pendant ce temps tous les autres concurrents pourront rester en piste. S'il y a moins de dix inscrits dans l'épreuve, tous les chevaux participent directement à la seconde phase, la première n'a pas lieu.

2. Le classement sera fait jusqu'au quatrième concurrent ou jusqu'à 1/4 du nombre d'animaux présents au classement, quand ils seront plus de seize.

3. Les prix sont attribués aux propriétaires des animaux classés.

4. Les décisions du juge sont souveraines et sans appel, à moins qu'elles n'aient été prises en violation des dispositions expresses du présent Règlement.

5. Toute réclamation devra indiquer la disposition réglementaire violée et quand cela s'est produit.

6. Les réclamations seront adressées par écrit au Président du Jury (à défaut le Président de l'A.B.E.L. ou son représentant), avant la clôture du Championnat.

3 – RESULTATS ET PRIX

1. Les animaux qui obtiendront les classements "Excellent" et "Très Bien" recevront une médaille d'or et d'argent, respectivement. A l'exception des poulains sous la mère qui ne peuvent prétendre aux médailles.

2. Le titre de Champion et de Championne sera attribué par les juges au meilleur animal de chaque sexe, parmi ceux qui auront obtenu une médaille d'or dans une des catégories. Si aucune médaille d'or n'a été attribuée, on fera de même avec les médailles d'argent.

Les classes de Champions sont les suivantes :

- **Championne des femelles** pour la meilleure des femelles
- **Champion des mâles** pour le meilleur des mâles

3. Le titre de **Champion des Champions** sera attribué par les juges au meilleur des 2 champions.

4. Prix du meilleur éleveur.

Ce prix sera attribué à l'éleveur (pas le propriétaire) qui totalisera le plus de points en prenant en compte le total des points récoltés par le classement de ses trois meilleurs produits.

Un animal classé premier dans une épreuve rapporte 5 points, un animal classé deuxième dans une épreuve rapporte 3 points et un animal classé troisième dans une épreuve rapporte 2 points, un animal classé quatrième dans une épreuve rapporte 1 point.

Un bonus de 5 points sera attribué par médaille d'or et de 3 points par médaille d'argent.

Pour les épreuves de descendance, la moitié des points reviendra à l'éleveur du géniteur et l'autre moitié à l'éleveur des produits.

Chaque titre de Champion rapporte 5 points supplémentaires.

4 – TRANSPORT – ENTRETIEN - SURVEILLANCE

Le transport, l'alimentation, l'entretien et la surveillance des animaux participant au Concours seront assurés par les propriétaires, à leurs frais.

5 – CLASSES DU CONCOURS

Pour qu'une classe soit ouverte, il suffit qu'un animal y soit inscrit. Cependant, pour des raisons d'organisation, cette classe pourra être reportée à un autre moment de la journée (timing à confirmer au secrétariat du concours le jour même). Les classes comprenant au minimum trois chevaux inscrits se dérouleront selon le timing prévu au programme. Dans les classes de descendance, la présence du géniteur est facultative. Il n'y a pas d'inscriptions sur place sauf cas exceptionnel soumis à l'organisateur.

ADMISSIONS MÂLES ET FEMELLES : Vendredi 08 septembre 2023

MODÈLE ET ALLURES FEMELLES : Samedi 09 septembre 2023

- Classe I – 1 an
- Classe II – 2 ans
- Classe III – 3 ans
- Classe IV – Juments suitées
- Classe V – Poulains sous la mère (meilleur poulain)
- Classe VI – Descendance (3 produits de 2 étalons différents minimum)
- Classe VII – Juments montées (à partir de 4 ans)

MODELE ET ALLURES MÂLES : Dimanche 10 septembre 2023

- Classe I – 1 an
- Classe II – 2 ans
- Classe III – 3 ans
- Classe IV – 4 ans, présentés montés,
- Classe V – 5 ans et plus montés
- Classe VI – Descendance d'étalons (3 produits par 3 juments différentes minimum)

Le galop étant l'une des qualités différenciatrices du cheval Lusitanien, il a été décidé par l'APSL d'engager une démarche pour intégrer cette allure dans les épreuves présentées à la main. Ainsi, les animaux des classes de trois ans (Mâles et Femelles) devront être présentés dans les trois allures.

Dans les classes mâles montés (IV et V), les animaux devront avoir le développement morphologique complet des organes génitaux, qui sera obligatoirement contrôlé par le Jury d'Admission.

Dans les classes montées et trois ans (Mâles et Femelles) les animaux seront présentés dans un rectangle, les présentateurs/cavaliers disposant d'un temps de 3 minutes pour présenter leurs animaux, où ils devront les montrer dans les trois mouvements, pour les deux mains. A l'issue du temps imparti, les juges finiront de juger l'animal.

Les classes d'un et deux ans (Mâles et Femelles) seront également présentées dans un rectangle, au pas et au trot.

Les chevaux seront uniquement présentés en main ou montés, pas de présentation en liberté.

CHAMPIONS :

CHAMPIONNE DES JUMENTS
CHAMPION DES MÂLES

CHAMPION DES CHAMPIONS

6 - COMPOSITION DU JURY

Président du jury :

Mr. Nuno Santos Pereira

Juges internationaux de la race du cheval lusitanien :

Mr. Nuno Santos Pereira

Mr. Rui Almeida